REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE PETITE-ROSSELLE

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

N° 24/2022

Pôle Technique
Affaire suivie par David ZEYER

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de renouvellement de réseaux gaz au niveau de l'entrée de ville située à l'Avenue de Stiring Wendel, en vue d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation comme suit :

ARRETONS

Article 1er : **Du 21 mars 2022 au 28 juillet 2022,** tout stationnement et circulation seront interdits au droit des travaux, sauf véhicules d'intervention et de secours. La chaussée sera rétrécie et la circulation sera règlementée par feux tricolores.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, les usagers emprunteront le trottoir d'en face et devront respecter la signalisation mise en place par l'entreprise WETP qui entreprend les travaux.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 09 mars 2022

Le Maire :
Eric **FEDERSPIEL**

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
KAISER J.

MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE 57540

Copie à :
S.G., Police, CI Petite-Rosselle, Presse,
Site internet, CIS de Forbach,
Services Techniques, Sté WETP,
Régie des Transports, Police Municipale.

Mairie de Petite-Rosselle : 18, rue de l'Eglise - B.P. 80041 - 57540 PETITE-ROSSELLE
☎ : 03 87 85 27 10 - Fax : 03 87 84 12 70 • Email : mairie@mairie-petiterosselle.fr • Site internet : www.mairie-petiterosselle.fr